

COMMUNE D'INNENHEIM - 67880

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 07 juillet 2026

Séance ordinaire du **07 juillet 2026** - 20 h 30 - Salle du Conseil - Mairie

Nombre de conseillers :

En fonction : 15

Présents : 12

Absent(s) : 3

Nombre de procuration(s) : 0

Sous la présidence de M. BENTZ Hervé, Maire

Secrétaire de séance : Mme MOSCHLER Isabelle

Date de convocation : 30 juin 2026

Membres présents : Mesdames et Messieurs : BENTZ Hervé - GRAUFEL Mélanie - JEAN Howard
LESNIAK Laurence - MOSCHLER Isabelle - MOSCHLER Vincent - OFFENBURGER Céline
OHANINA Patrick - RINN Olivier - URBAN Denis - URBAN Dorothée - VEIT Anthony

Absent(s) excusé(s) : M. GRUBER Robin - Mmes JELINSKI Clara - SAETTEL Christiane

3. Décision(s) prise(s) par M. le Maire par délégation du conseil municipal

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

VU la délibération n° 5 du 30/06/2020 portant délégation des attributions du Conseil Municipal à
M. le Maire ;

PREND ACTE du compte-rendu d'informations dressé par M. le Maire sur les décisions prises en vertu
des pouvoirs de délégation qu'il détient selon les articles L.2122-22 et L.2122-23 du CGCT :

Lampadaire rue Sainte Odile

- Signature du devis CITEOS n° D-FMU-26-00143 le 10/06/2026 pour le remplacement du lampadaire
accidenté, rue Sainte Odile, après accord de l'assurance pour la prise en charge de ce sinistre à hauteur
de 1 047,08 € (FCTVA et franchise déduits).

Coût : 1 554,-€ TTC

Ascenseur périscolaire

- Signature du devis ORONA n°1698127-1 le 29/06/2026 pour le remplacement de la téléalarme de
l'ascenseur du périscolaire. Celle-ci fonctionne actuellement via le réseau 2G dont l'arrêt total est
annoncé pour la fin 2026. La téléalarme actuelle n'étant pas compatible avec la technologie 4G, il est
nécessaire de la remplacer par un équipement compatible.

Coût : 1800,-€ TTC

Feu d'artifices - 13 juillet 2026

- Signature du devis SAV PYROTECHNIK n° DEV-124 le 26 05 2026 pour la fourniture de produits
pyrotechniques pour les festivités du 13 juillet 2026.

Coût : 1 560,-€ TTC

La secrétaire de séance,
Mme MOSCHLER Isabelle.

Délibération certifiée conforme.

Innenheim, le 17 juillet 2026

Le Maire,

M. Hervé BENTZ.

H.B.-Z



20 JUL. 2026

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.